Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle,

Ont donné procuration :
HUET Aurélien donne pouvoir à FENIET Maud
JAN Émile donne pouvoir à SENNINGER Danielle
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à FLEHO Elisabeth

Étaient absents :
YART Stéphanie
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance :
RACAPE isabelle

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Procurations	: 3
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

DELIBERATION 2026_10_11
ILOT DE LA MINOTERIE - ESPACE DE COWORKING : EVOLUTION DES TARIFS DE LOCATION

Annexe : grille tarifaire actualisée

Rapport d'Isabelle RACAPÉ, adjointe au développement économique de proximité, tourisme, Ilot de la Minoterie

Par délibération n°2025-09-01 en date du 23 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé les tarifs de location applicables aux différents espaces de l'Îlot de la Minoterie.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261011-DE

Il est nécessaire de modifier la grille tarifaire actuellement en vigueur pour les espaces de coworking afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

La nouvelle grille tarifaire proposée pour la location des espaces de coworking est annexée à la présente note.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable à l'espace de coworking de l'Îlot de la Minoterie à compter du 1er octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire applicable à l'espace de coworking de l'Îlot de la Minoterie à compter du 1er octobre 2026.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPE

MAIRIE DE PIPRIAC
(Ille-et-Vilaine)